

PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail • Démocratie • Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 83/II49 du 23/12/1983
Portant nomination de Monsieur OKOBE Hilaire, en qualité de Directeur de la Presse, Information, Archives et Documentation.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°80/644 du 18 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/644 susvisé ;

Vu le décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.— Monsieur OKOBE Hilaire, Assistant Principal d'Information de 1er échelon, est nommé Directeur de la Presse, Information, Archives et Documentation au Secrétariat Général des Affaires Etrangères.

Article 2.— Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1963

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance
Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Bernard COMBO-MATSIONA.-

Le Ministre des Finances,

Pierre NZE.-

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-